



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E46496

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1997

Forme juridique : SAS

Capital : 305 760

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 413 221 797

Siret : 413 221 797 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5416739

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 119 639 937

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 119639937

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/09/2023

Raison sociale : ADECLIM

6 RUE NEWTON
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Téléphone : 02 40 93 50 50

Portable :

Site Internet : www.adeclim.fr

E-mail : patricia.fouchard@adeclim.fr

Responsabilité légale :
COLLET BRUNO PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 42

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2021
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/12/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.